

AVIS À LA POPULATION



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SE RÉUNIRA À SAINT-CHÉRON –
Salle du Pont de Bois – Route d'Etampes
Le lundi 28 février 2022 à 20h00

ORDRE DU JOUR

1. **FINANCES** – Débat sur les Orientations Budgétaires 2022
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2022 pour l'amélioration de l'éclairage du Gymnase des Closeaux et du renforcement du contrôle de ce dernier ainsi que du chauffage
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – 2022 et du programme des 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 (porté par l'Agence Nationale du Sport) pour l'opération de couverture du plateau d'évolution du gymnase des Closeaux situé à Saint-Chéron
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
5. **MUTUALISATION** : Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre du service commun d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.
6. **RESSOURCES HUMAINES** : Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Dourdan et la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix
7. **RESSOURCES HUMAINES** : Délibération annuelle de principe autorisant le Président à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers et pour pourvoir aux remplacements d'agents indisponibles
8. **RESSOURCES HUMAINES** : Mise à jour du tableau des effectifs
9. **RESSOURCES HUMAINES** : Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire
10. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : Modification de la composition de plusieurs commissions communautaires
11. **Motion** contre le projet de la SNCF d'évacuer 120 000 m³ de terre par la rotation de 8 000 semi-remorques vers Saint-Cyr-Sous-Dourdan
12. **Motion** contre la réduction des horaires d'ouverture et la fermeture des guichets dans les gares de la ligne C du RER

Afin de limiter les risques d'exposition pour la population et les élus, le public pourra assister à la séance mais le port du masque est obligatoire (le passe sanitaire n'est pas exigé).

Le Président,
Rémi BOYER